

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 6  
Rappel des dates : Convocation : 21/06/2024 - Affichage : 21/06/2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Soultré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à TRIFAUT Antony - 27/06/24	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à PRÉ Michel - 25/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT MARS LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à CHRISTIANY Damien - 26/06/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES SAVIGNÉ-L-EVEQUE	FROGER Michel	X		
	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à LEDRU Stéphane - 27/06/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ TORCÉ-EN-VALLÉE	CHAILLOUX Nathalie			X
	ROYER Jean-Michel		Pouvoir à MATHÉ Céline - 27/06/24	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 26/06/24	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention étude stratégique de développement économique et territoriale.**

**Délibération n °2024-DB-005**

La Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien est désormais pleinement engagée dans le dispositif Petites Villes de Demain. La convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T) a été signée le 05 juillet dernier avec des actions-phares en faveur du développement économique.

Le comité de projet en charge du suivi du dispositif sur le territoire s'est réuni le 07 juin dernier, et a validé l'ajout à notre convention O.R.T. d'une fiche-action dédiée à l'élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale.

Cette mission d'étude, d'une durée de neuf mois, aura pour objectif de mettre en perspective le projet politique économique, à l'échelle de la communauté de communes, pour les quinze prochaines années, et de définir sa mise en œuvre opérationnelle.

Dans le cadre de cette étude, il est donc proposé de solliciter l'enveloppe départementale dédiée au dispositif « Petites Villes de Demain ». Celle-ci est déléguée par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations). Il est également proposé de solliciter l'enveloppe (cumulable) « d'Aide à l'ingénierie » du Département de la Sarthe.

Le plan de financement prévisionnel vous est présenté ci-dessous.

DEPENSES HT		RECETTES HT		Demande de subvention
-Mission d'étude : Élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale	60 000 €	-Département (50%) : Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires	30 000 €	-Département (50%) : Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires
		-Département (30%) : Aide l'Ingénierie	18 000 €	-Département (30%) : Aide l'Ingénierie
		- Autofinancement (20%)	12 000 €	
<b>COUT TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>48 000 €</b>

**Le Bureau Communautaire,**

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les compétences déléguées au Bureau Communautaire ;

Considérant que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de développement économique et territoriale.

**Après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel et en avoir délibéré,**

- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à solliciter une demande de subvention, d'un montant de quarante huit mille euros, auprès du Département de la Sarthe, au titre de l'enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires, et de l'Aide à l'ingénierie et ce dans le cadre de l'étude susmentionnée ;

– **AUTORISE** le Président à signer la future convention qui sera mise en œuvre avec le Département pour ce faire.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du bureau communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 juin 2024,

Le Président,  
André Pigné

